



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion
du contrat global et le développement de l'Albanais

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

17 JUIL. 2009

ARRIVÉE

Reçu le
15 JUIL. 2009
S.I.G.A.L.

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
Direction des Collectivités Locales
BP 2332
74000 ANNECY

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Objet : Délibérations Comité Syndical du SIGAL du 29 juin 2009

Nb de pièces	Description	Commentaire
8 x 2	Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en double exemplaire, les délibérations du Comité Syndical du SIGAL du 29 juin 2009 :	
	N°2009-18 Assemblée Délibérante Installation d'un nouveau délégué	Merci de nous en retourner un exemplaire après visa par vos services.
	N°2009-19 SCOT Lancement d'un consultation pour le suivi	
	N°2009-20 Notification marché signalétique	
	N°2009-21 Personnel Création du poste de chargé de mission Habitat/Urbanisme	
	N°2009-22 Intervention d'un formateur occasionnel pour la plateforme des services à domicile	
	N°2009-23 Action n° 4 du CDDRA Animation PLH Demande de financement Région	
	N°2009-24 Action n°10 du CDDRA Animation économique Demande de financement Région	
N°2009-25 Action n°12 du CDDRA Validation de l'action Soutenir la création d'entreprise		

Rumilly, le 6 juillet 2009

Isabelle TREHOUT
Secrétariat

SIGAL - Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby

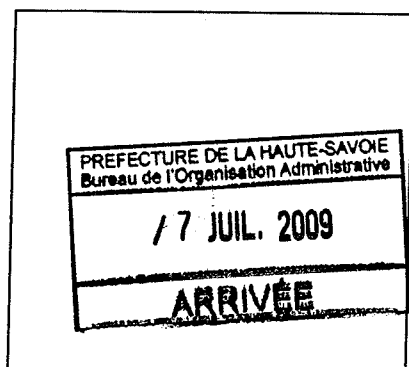
Adresse :
Immeuble "Le Cheval Blanc"
1 avenue Gantin BP 69 - 74152 Rumilly cedex

Tél : 04 50 01 87 00
Fax : 04 50 01 87 01
e-mail : info@cc-canton-rumilly.fr



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**Installation d'un
nouveau délégué
suppléant**

L'an deux mil neuf, le 29 juin 2009, à 20 heures 00, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17 juin 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Marc PELCE
M. Henri BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) - M. Pierre
BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M.
Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M^{me}
Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges
DUPASSIEUX - M. Roland DALEX (qui a reçu pouvoir de M.
François ABEL) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Alain COLLINET -
M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre
FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER
- M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY
(suppléé par M. Henri BOUCHET) - M. Christian HEISON (qui a
donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER - M.
Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON
- M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL (qui a donné
pouvoir à M. Roland DALEX) - M. Alain BAUQUIS - M. Jean-Jacques
GUINOT.

M^{me} Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.

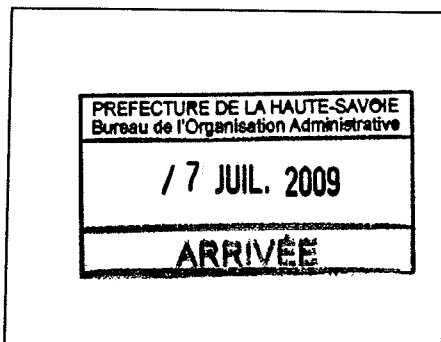


Rapporteur : Monsieur le Président

Suite à la démission de Mme Yolande MERMIN, déléguée suppléante au Conseil Syndical du SIGAL pour la Communauté de Communes du Pays d'Alby,

Le conseil de Communauté du Pays d'Alby réuni le lundi 4 mai 2009 sous la présidence de Jean Claude MARTIN, Président, a désigné Mme Eliane VIRE pour remplacer Mme Yolande MERMIN et représenter la Communauté de Communes au comité du SIGAL en qualité de suppléante

Cadre réservé à la Préfecture :



Entendu l'exposé de Monsieur le Président ,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

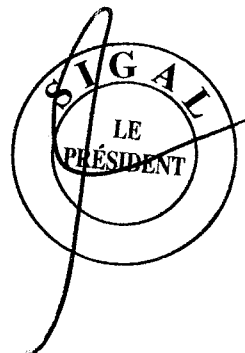
APPROUVE l'installation Madame Eliane VIRE comme déléguée suppléante au Comité Syndical du SIGAL

**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

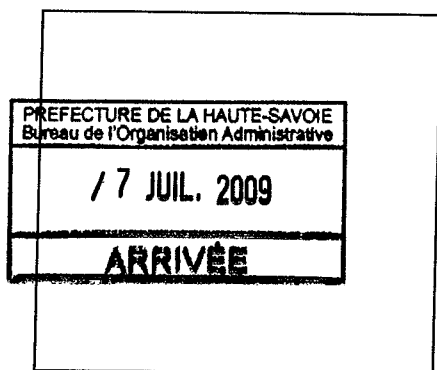
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

Lancement d'une
consultation pour le
suivi du SCoT

L'an deux mil neuf, le 29 juin 2009, à 20 heures 00, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17 juin 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Marc PELCE
M. Henri BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) - M. Pierre
BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M.
Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M^{me}
Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges
DUPASSIEUX - M. Roland DALEX (qui a reçu pourvoir de M.
François ABEL) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Alain COLLINET -
M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre
FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER
- M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY
(suppléé par M. Henri BOUCHET) - M. Christian HEISON (qui a
donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER - M.
Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON
- M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL (qui a donné
pouvoir à M. Roland DALEX) - M. Alain BAUQUIS - M. Jean-Jacques
GUINOT.

M^{me} Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Président

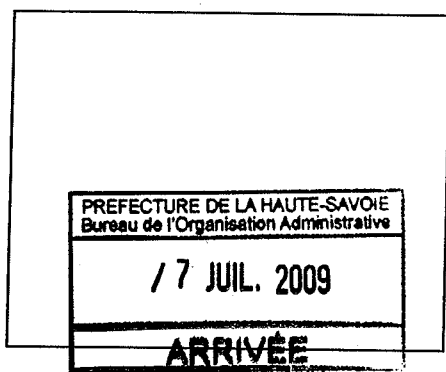


Le marché de suivi du SCoT s'est terminé le 12 juin 2009, il est nécessaire de le renouveler.

Le cahier des charges de consultation précise les éléments suivants :

- Le prestataire aura un rôle d'expertise notamment pour
 - la préparation de l'avis du SIGAL sur les documents d'urbanisme
 - un rôle de conseil
 - L'animation de réunions « stratégiques » pour le territoire
- le SIGAL reprend en interne le travail sur la partie observatoire et suivi des évolutions du territoire
- Marché à bons de commande pour une durée de trois ans et d'un montant maximum évalué à environ 90 000€
- la consultation se fera sous la forme d'un marché à procédure adaptée

Cadre réservé à la Préfecture :



Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

VALIDE les besoins définis dans le cahier des charges

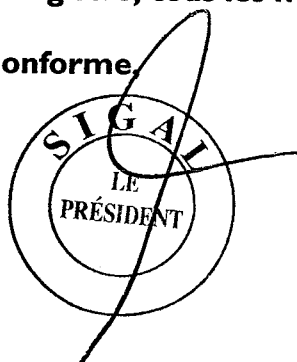
AUTORISE le Président à lancer la consultation publique et à choisir le prestataire à venir.

**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

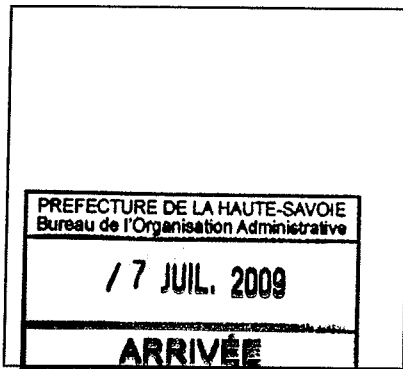
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



L'an deux mil neuf, le 29 juin 2009, à 20 heures 00, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19
Date de convocation : 17 juin 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Marc PELCE
M. Henri BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) - M. Pierre
BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M.
Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M^{me}
Hélène BUYAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges
DUPASSIEUX - M. Roland DALEX (qui a reçu pouvoir de M.
François ABEL) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Alain COLLINET -
M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre
FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER
- M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY
(suppléé par M. Henri BOUCHET) - M. Christian HEISON (qui a
donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER - M.
Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON
- M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL (qui a donné
pouvoir à M. Roland DALEX) - M. Alain BAUQUIS - M. Jean-Jacques
GUINOT.

OBJET :

Notification du
marché
« Signalétique »

Mme Hélène BUYAT est désignée Secrétaire de séance.

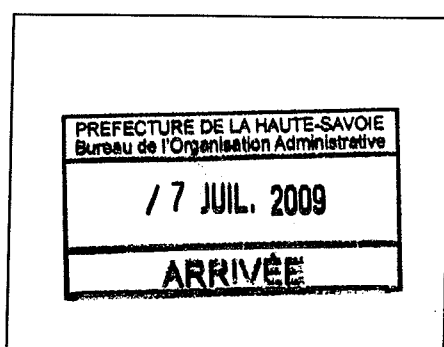


Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du Comité Syndical du 19 mars 2007, autorisant le président du SIGAL a lancer la consultation publique de fourniture et pose de signalétique pour le compte du groupement de commande, composé du SIGAL des 29 communes des cantons d'Alby et de Rumilly, et des deux Communautés de Communes.

Cadre réservé à la Préfecture :



Considérant que le marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert et que c'est un marché à bons de commande d'une durée d'un an reconductible deux fois et décomposé en trois lots (fourniture, pose et infographie).

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 15 juin 2009 à 14h a retenue les offres des sociétés suivantes :

- la Société Signaux Girod pour les lots 1 et 2 correspondant à la fourniture et à la pose
- la société Carto- graphic pour le lot 3 correspondant à l'infographie.

Pour un montant total de 345 204.70€ HT

Considérant qu'une subvention d'investissement de 183 988 € a été accordée pour cette action par la Région au titre du précédent Contrat de Développement Rhône-Alpes de l'Albanais qui devient caduque le 19/11/2009 et qu'une demande de prolongation de la validité de cette subvention sera sollicitée auprès de la Région.



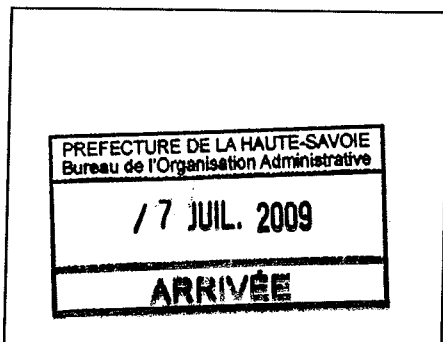
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

AUTORISE le président à notifier le marché aux prestataires retenus par la commission d'appel d'offre.

AUTORISE le Président à faire une demande de prolongation du délai de caducité de la subvention d'investissement à la Région Rhône Alpes.

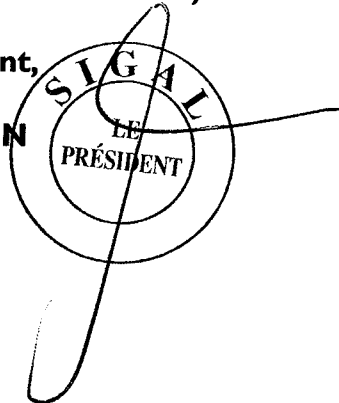
Cadre réservé à la Préfecture :



**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

Pour Extrait Conforme,

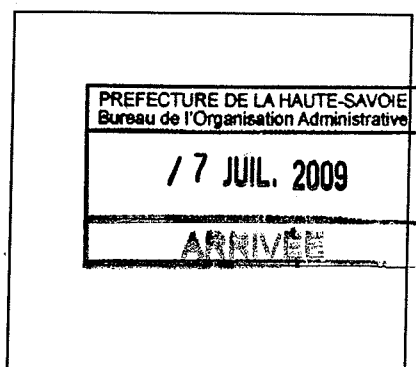
**Le Président,
JC MARTIN**





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**Création du poste de
chargé de mission
Habitat-Urbanisme**

L'an deux mil neuf, le 29 juin 2009, à 20 heures 00, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17 juin 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Marc PELCE
M. Henri BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) - M. Pierre
BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M.
Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M^{me}
Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges
DUPASSIEUX - M. Roland DALEX (qui a reçu pourvoir de M.
François ABEL) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Alain COLLINET -
M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre
FROELIG.

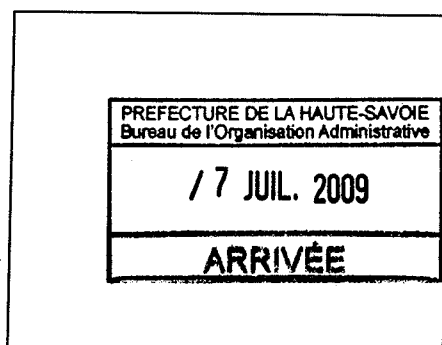
ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER
- M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY
(suppléé par M. Henri BOUCHET) - M. Christian HEISON (qui a
donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER - M.
Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON
- M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL (qui a donné
pouvoir à M. Roland DALEX) - M. Alain BAUQUIS - M. Jean-Jacques
GUINOT.

Mme Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.



Cadre réservé à la Préfecture :



Rapporteur : Monsieur le Président

Vu La délibération du Comité syndical du 11 mai 2009, autorisant le renouvellement d'un poste de Chargé de mission Habitat Urbanisme contractuel pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans

Vu le courrier du 25 juin 2009 du service contrôle de légalité de la Préfecture considérant cette délibération illégale, et demandant le retrait de cet acte et l'ouverture du poste aux titulaires de la fonction publique territoriale.

Considérant les actions réalisées notamment dans le domaine de l'animation et du suivi du diagnostic habitat puis la préparation des PLH des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de modifier ce poste afin de répondre à de nouveaux besoins liés au SCOT et au CDDRA nécessitant de redéfinir les missions qui seront confiées au chargé(e) de mission.

Considérant ainsi que la mission confiée à cet agent dans le cadre d'un CDDRA, signé pour 6 ans avec la Région Rhône-Alpes et d'un PLH (6 ans également), n'a pas de caractère pérenne

Considérant que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire applicable au cadre d'emploi des attachés territoriaux ou au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Considérant que les missions confiées au chargé(e) de mission seront les suivantes :

1. **Animation des Programmes Locaux de l'Habitat de l'Albanais (cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran)**
(50 % du temps de travail)
 - Mise en œuvre et suivi et des programmes d'actions

2. **Suivi du SCOT et des PLU en matière d'habitat et d'urbanisme**
(30 % du temps de travail)
 - En lien avec élus, les techniciens et le prestataire recruté par le SIGAL, suivi de la mise en œuvre du SCOT, et des PLU principalement dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme

3. Seconder la personne chargée de l'animation du CDDRA

(20 % du temps de travail)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 - alinéa 5,

Vu Les crédits correspondants inscrits au budget,



Cadre réservé à la Préfecture :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

ABROGE la délibération 2009-15 portant sur le renouvellement d'un poste de catégorie A, à temps complet, contractuel

Et

AUTORISE la création d'un poste de catégorie A, à temps complet, de chargé de mission Habitat/Urbanisme pour exercer de nouvelles missions, ouvert à des titulaires de la fonction publique ou à défaut des contractuels pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans,

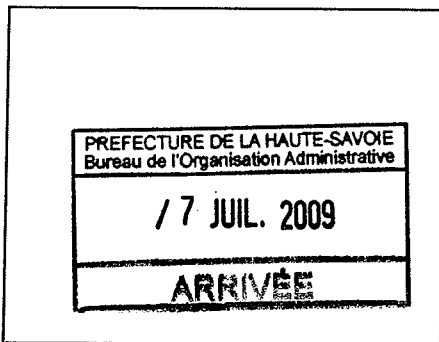
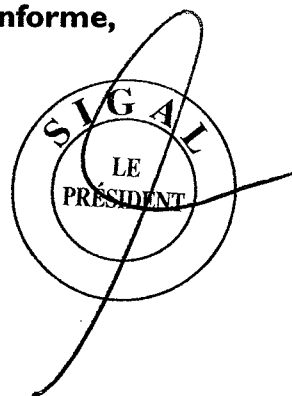
Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

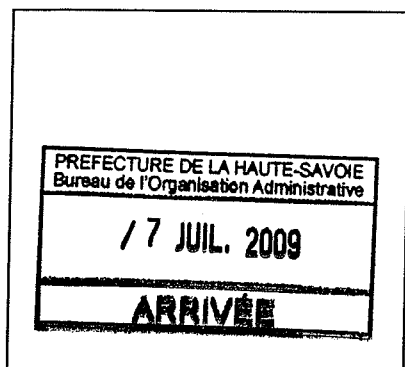
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



L'an deux mil neuf, le 29 juin 2009, à 20 heures 00, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17 juin 2009

OBJET :

**Intervention d'un
formateur occasionnel
pour la plateforme des
services à domicile**

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Marc PELCE
M. Henri BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) - M. Pierre
BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M.
Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M^{me}
Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges
DUPASSIEUX - M. Roland DALEX (qui a reçu pouvoir de M.
François ABEL) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Alain COLLINET -
M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre
FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER
- M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY
(suppléé par M. Henri BOUCHET) - M. Christian HEISON (qui a
donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER - M.
Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON
- M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL (qui a donné
pouvoir à M. Roland DALEX) - M. Alain BAUQUIS - M. Jean-Jacques
GUINOT.

Mme Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.



Rapporteur : Monsieur le Président

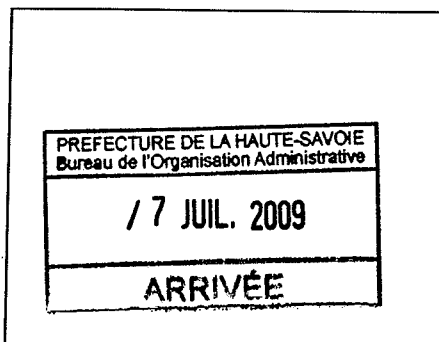
Considérant que pour dispenser des formations spécifiques, la plateforme des services à domicile peut être amenée à recourir à des formateurs occasionnels.

Considérant que la rémunération de ces intervenants doit faire l'objet de l'établissement d'un bulletin de salaire.

Considérant que dans ce cadre, au cours de l'année 2009, la plateforme fera appel à Madame Carole MACON.

Considérant que cette personne interviendra pour deux sessions de formation de deux heures, sa rémunération sera de 15 € net de l'heure.

Cadre réservé à la Préfecture :



Les crédits nécessaires étant inscrits au budget,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

APPROUVE l'intervention de Madame Carole MACON en qualité de formateur occasionnel et sa rémunération à hauteur de 15 € nets de l'heure,

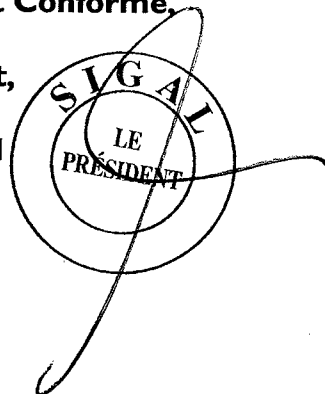
Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

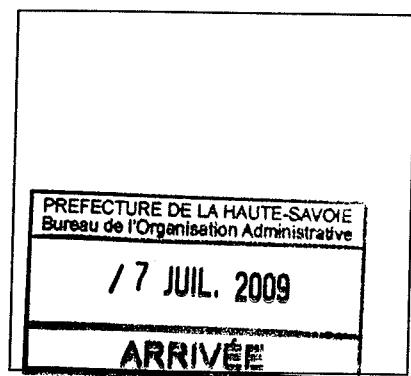
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**Action N°4 du
CDDRA**

« Animation du PLH »

**Demande du
financement Région**

L'an deux mil neuf, le 29 juin 2009, à 20 heures 00, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17 juin 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Marc PELCE
M. Henri BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M^{me} Hélène BUYAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX (qui a reçu pourvoir de M. François ABEL) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Alain COLLINET - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER
- M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY (suppléé par M. Henri BOUCHET) - M. Christian HEISON (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL (qui a donné pouvoir à M. Roland DALEX) - M. Alain BAUQUIS - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUYAT est désignée Secrétaire de séance.



Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant la délibération du 3 juin 2009 approuvant le programme d'actions du Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes

Considérant que le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes de l'Albanais sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente de la Région du 22 octobre prochain.

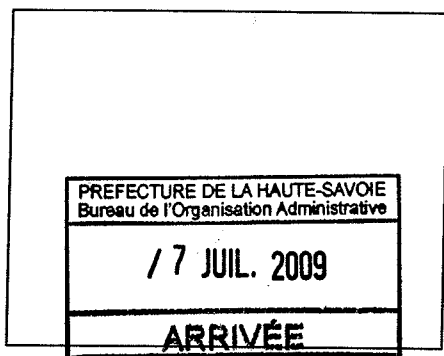
Considérant la nécessité de démarrer le plus rapidement possible les actions les plus urgentes pour notre territoire et de demander en conséquence dès à présent, les financements correspondants.

Considérant que le PLH du Pays d'Alby est validé et la dernière délibération pour celui du canton de Rumilly devrait être prise au conseil communautaire du 6 juillet prochain et qu'il faut maintenant animer ces programmes et en assurer le suivi.

Considérant la fiche action n° 4 permettant de solliciter des financements pour l'animation de ces programmes à hauteur de 40% soit 16 000€ par an

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIGAL

Cadre réservé à la Préfecture :



Entendu l'exposé de Monsieur le Président ,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

VALIDE cette action

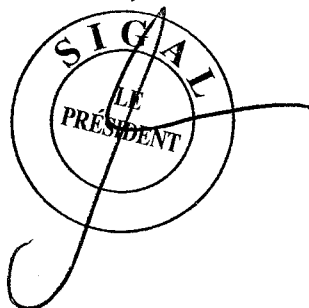
AUTORISE le président à demander la subvention correspondante à la Région

**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

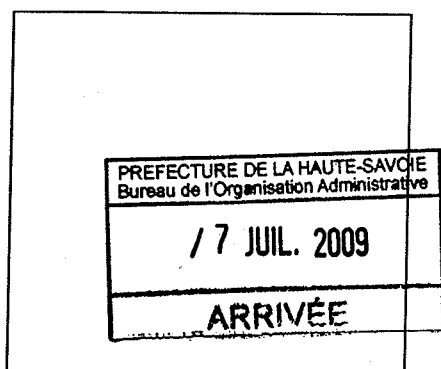
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



L'an deux mil neuf, le 29 juin 2009, à 20 heures 00, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17 juin 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Marc PELCE
M. Henri BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) - M. Pierre
BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M.
Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M^{me}
Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges
DUPASSIEUX - M. Roland DALEX (qui a reçu pourvoir de M.
François ABEL) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Alain COLLINET -
M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre
FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER
- M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY
(suppléé par M. Henri BOUCHET) - M. Christian HEISON (qui a
donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER - M.
Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON
- M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL (qui a donné
pouvoir à M. Roland DALEX) - M. Alain BAUQUIS - M. Jean-Jacques
GUINOT.

OBJET :

**Action N°10 du
CDDRA**

**« Animation
économique »**

**Demande du
financement Région**

M^{me} Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.



Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant la délibération 2009-16 du 3 juin 2009 approuvant le programme d'actions du Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes

Considérant que le Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes de l'Albanais sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente de la Région du 22 octobre prochain.

Considérant la nécessité de démarrer le plus rapidement possible les actions les plus urgentes pour notre territoire et de demander en conséquence dès à présent, les financements correspondants.

Cadre réservé à la Préfecture :

Considérant que le contrat offre une place importante au développement économique et que ces actions doivent faire l'objet d'une animation et d'un suivi technique pour mieux promouvoir et développer l'Albanais économiquement.

Considérant que des actions ont déjà été engagées (étude promotion économique)

Considérant la fiche action n°10 permettant de solliciter des co-financements pour le recrutement d'un animateur à hauteur de 40% du montant de l'action soit 20 000€ par an.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIGAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

VALIDE cette action

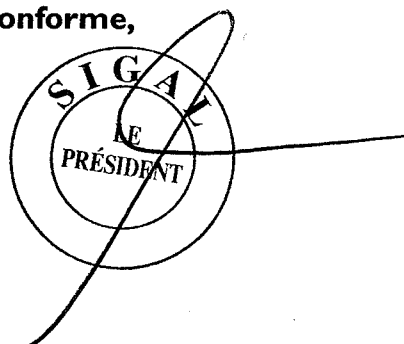
AUTORISE le président à demander la subvention correspondante à la Région

**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE Bureau de l'Organisation Administrative
/ 7 JUIL. 2009
ARRIVÉE

OBJET :

**Action N°12 du
Contrat de
Développement
Durable Rhône- Alpes-
action passerelle**

**« Soutenir la création
d'entreprise »**

Validation de l'action

L'an deux mil neuf, le 29 juin 2009, à 20 heures 00, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17 juin 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Marc PELCE
M. Henri BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) - M. Pierre
BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M.
Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M^{me}
Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges
DUPASSIEUX - M. Roland DALEX (qui a reçu pourvoir de M.
François ABEL) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Alain COLLINET -
M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre
FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER
- M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY
(suppléé par M. Henri BOUCHET) - M. Christian HEISON (qui a
donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER - M.
Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON
- M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL (qui a donné
pouvoir à M. Roland DALEX) - M. Alain BAUQUIS - M. Jean-Jacques
GUINOT.

Mme Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Président

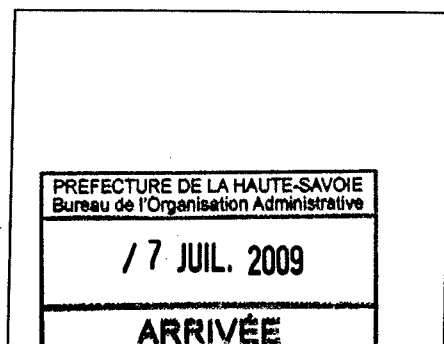


Considérant la délibération 2009-16 du 3 juin 2009 approuvant le programme d'actions du Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes

Considérant que le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes de l'Albanais sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente de la Région du 22 octobre prochain.

Considérant la nécessité de démarrer le plus rapidement possible les actions les plus urgentes pour notre territoire et de demander en conséquence dès à présent, les financements correspondants.

Cadre réservé à la Préfecture :



Considérant que "Anancy Initiative", association Loi 1901 a pour objet de favoriser la création / reprise et le développement d'entreprises. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement post-crédation des porteurs de projets dans le cadre d'un parrainage et d'un suivi technique.

Considérant que depuis 2006, elle exerce son activité sur le territoire de l'Albanais et qu'elle a pour objectif de tripler son activité dès 2009.

Considérant la fiche action n°12 du CDDRA de l'Albanais, action passerelle avec le CDDRA du bassin annecien, permettant à Anancy Initiatives de solliciter des financements pour le fonctionnement de la structure pour un montant de 19.330 € par an

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Anancy Initiatives.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

VALIDE cette action et permet à Anancy Initiatives de solliciter les subventions régionales au titre du CDDRA de l'Albanais.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN

